



Nanterre, le mardi 5 avril 2016

**SNUipp-FSU 92**

Monsieur le directeur académique,

Cette CAPD a pour points à l'ordre du jour les critères d'attribution des temps partiels et les disponibilités sur autorisation, deux sujets sensibles pour nos collègues.

Dans notre département déficitaire, les droits des enseignants, pour des questions de besoins du service, sont très réduits, voire inexistantes pour un certain nombre d'entre eux. Les carrières ne cessent de se rallonger, les réformes des retraites successives nous placent dans une incertitude quant à la durée de notre carrière.

Si on n'a pas d'enfant ou qu'on n'est pas en situation de rapprochement de conjoint, on ne peut ni changer de département, ni travailler à temps partiel, ni obtenir une disponibilité. Beaucoup de collègues n'ont pas d'autres perspectives actuellement que celle de travailler pendant une durée indéterminée qui ne cesse de s'allonger, à temps plein, dans les Hauts de Seine, sans pouvoir reprendre d'études, ni faire une pause une année, ni alléger sa fin de carrière. Notre métier est difficile, fatigant, physiquement et moralement, demande beaucoup d'investissement et se complexifie. Cette situation de droits empêchés est ressentie comme extrêmement violente. Ce manque d'espoir crée un sentiment de malaise, de découragement, d'injustice, voire de souffrance, d'autant plus dans un contexte de dégradation des conditions de travail.

Encore une fois, ce sont les personnels qui paient le prix fort pour la politique de restriction budgétaire menée par les gouvernements.

Nous vous demandons, Monsieur le directeur académique, que des solutions soient trouvées pour que les collègues puissent retrouver l'espoir d'aménager leur carrière de façon un peu différente s'ils le souhaitent. Tant les personnels que le service public d'éducation y gagneraient.

D'autre part, nous avons déjà abordé, lors d'une précédente CAPD, la situation catastrophique du remplacement dans les écoles du département. Dans plusieurs communes, tous les ZIL sont occupés sur des congés longs jusqu'à la fin de l'année, et les congés maternité prévus ou les congés maladie longs qui se découvrent actuellement ne sont plus du tout remplacés. La vie des écoles est désorganisée, les élèves et les équipes souffrent de cette situation, d'autant plus qu'elles ont à essayer quotidiennement la colère légitime des parents.

Nous savons que vous êtes conscient de la situation mais nous demandons à nouveau de traiter les personnels avec une attention particulière. Nous savons également que vous n'avez pas de solution à court ni à moyen terme. Nous avons donc demandé une audience à la Ministre, pour lui faire part de la situation particulière des Hauts de Seine et lui demander de trouver des solutions pour que la continuité du Service Public d'Education soit assurée.